

[Voir en ligne](#)



## Lettre d'information

Newsletter Août 2022

### SOMMAIRE

- Information liée au Conseil Municipal
- Les commerçants donnent le La
- Nouveau : du Run-Archery à Drémil-Lafage
- Les ateliers d'été à la Bib (mois d'août)
- Démarche opération tranquillité vacances
- Job Dating à Toulouse le jeudi 26 août (L.E.C Grand Sud)
- Canicule : le Département mobilisé
- Site plateforme emplois de Toulouse Métropole
- Ensemble contre la Covid 19

### INFORMATION LIÉE AU CONSEIL MUNICIPAL



Chères Drémilloises, Chers  
Drémillois,

Le Conseil Municipal a  
délibéré le 11 avril 2022

concernant la cession d'un terrain qui jouxte l'École Maternelle. Cette délibération a été contestée et voici donc la réponse de Monsieur le Préfet.

Je me devais de vous communiquer cette information.

Fidèlement à vous

Ida RUSSO

Maire de DREMIL-LAFAGE

  
**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Préfecture  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

Toulouse, le 19 JUL. 2022

Madame, Messieurs,

Par courrier reçu le 10 juin dernier, vous avez contesté la légalité de la délibération n° 2022-02-12 prise par le conseil municipal de Dremil-Lafage le 11 avril 2022, concernant la cession d'une parcelle communale à un promoteur pour un projet immobilier.

L'examen de cet acte n'appelle pas de remarque au titre du contrôle de légalité.

1- En cas d'acquisition d'une parcelle dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique, l'article L.421-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique prévoit que « si les immeubles expropriés n'ont pas reçu, dans le délai de cinq ans à compter de l'ordonnance d'expropriation, la destination prévue ou ont cessé de recevoir cette destination, les anciens propriétaires ou leurs ayants droit à titre universel peuvent en demander la rétrocession pendant un délai de trente ans à compter de l'ordonnance d'expropriation, à moins que ne soit requise une nouvelle déclaration d'utilité publique ». La parcelle ayant été acquise par la commune de Dremil-Lafage en 1980, ce délai est aujourd'hui forclops. Par conséquent, la cession de la parcelle est possible selon les conditions classiques prévues à l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales.

2- La nécessité de désaffectation puis de déclassement d'un bien dépend de l'affectation de la parcelle concernée par la cession.

L'article L.2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques précise ainsi que « font partie du domaine public, les biens appartenant à une personne publique et qui sont :

- soit affectés à l'usage direct du public ;
- soit affectés à un service public, pourvu qu'en ce cas, ils fassent l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public ».

Au vu des éléments dont nous disposons, la parcelle concernée par la cession n'est affectée, ni à l'usage direct du public, ni à un service public. Ainsi, la désaffectation et le déclassement de la parcelle, préalablement à la cession, n'étaient pas nécessaires.

Bureau du contrôle de légalité  
Affaire suivie par : Mme Goumeaux Bailla Juliette et Mme Pech Alexandra  
MI : bailla.juliette.goumeaux@haute-garonne.gouv.fr  
alexandra.pech@haute-garonne.gouv.fr  
1, place Saint-Etienne  
31008 TOULOUSE CEDEX 9  
Tél. : 05 34 45 34 19  
Site internet : www.haute-garonne.gouv.fr

3- Le prix de cession de la parcelle concernée est fixé à 1 300 000 €, conformément à l'avis des domaines du 5 avril 2022 qui évalue le bien à 1 290 000 € assorti d'une marge d'appréciation de 10 %. Si cela vous apparaît opportun, vous pouvez contester cette évaluation devant le juge qui s'assurera que l'estimation a bien pris en compte l'ensemble des caractéristiques du bien (CAA Lyon, 14/10/2021, n° 19LYO2918).

Par ailleurs, j'appelle votre attention sur la possibilité d'exercer les voies de droit idoines à l'encontre des actes que vous considérez comme illégaux. En votre qualité de conseiller municipal, vous justifiez, par principe, d'un intérêt à agir contre les délibérations adoptées par le conseil municipal (Conseil d'État, 25 février 2013, n° 351427 ; CAA Marseille, 12 octobre 2020, n° 18MA00901). De plus, selon la jurisprudence du Conseil d'État (1<sup>er</sup> juin 2016, n° 391570), les contribuables d'une commune sont recevables à demander l'annulation d'une délibération ayant des conséquences directes et importantes sur les finances locales. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.

J'informe la commune de la teneur du présent courrier.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation :  
La secrétaire générale adjointe,



Nathalie GUILLOT-JUIN

Madame Sandrine ESTEBE  
Monsieur Eric MORALES  
Monsieur Bruno VERMERSCH  
Conseillers municipaux  
31280 DREMIL-LAFAGE

## LES COMMERÇANTS DONNENT LE LA



Bravo aux commerçants pour cette soirée musicale réalisée au cœur de notre village. Belle et chaude soirée, à l'initiative de **Mickael Bonnaud du tabac-presse O DOUBI**, avec le soutien de la mairie et du comité des fêtes, sans oublier les plateaux repas confectionnés par la **pâtisserie-boulangerie ROUMEGOUS** et **Brigitte de la supérette SPAR** avec des vins sélectionnés par **notre caviste CÉPAGES ET COMPAGNIE**, avec l'aide de **la fleuriste Lily et Confettis**

Le tout en musique 100% live et 100% drémiloise !

**Vivement l'été prochain qu'on recommence !**



## NOUVEAU : DU RUN ARCHERY À DRÉMIL-LAFAGE



Le Foyer Rural a le plaisir de vous annoncer la création d'une nouvelle section :  
le **Run Archery**, activité qui allie course à pied et tir à l'arc. Sur le même principe que le Biathlon, il s'agit d'alterner des séquences de tir debout ou à genou sur cibles basculantes, des pénalités quand la flèche est manquée et des courses (de 400 à 1000 mètres). Des plus jeunes (**14 ans pour notre benjamin**) aux plus anciens (**71 ans pour notre vétéran**) et quel que soit son niveau, chacun peut trouver sa place dans un groupe ouvert, orienté loisir, sport/santé, mais également compétition.



### Run- Archery Contacts

→ Laurent VIDALENC  
vidalenc.laurent@wanadoo.fr  
→ Claude CANGELOSI  
claude.cangelosi@laposte.net



# LES ATELIERS D'ÉTÉ À LA BIB (MOIS D'AOÛT)



## OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES



## DÉMARCHE OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

- Soit aller à la mairie récupérer et remplir un imprimé qui sera transféré à la gendarmerie.

- Soit aller sur le site de la mairie, mes démarches, opération tranquillité vacances. Dès réception de la demande, elle sera également transférée à la gendarmerie.

Cliquer sur le lien ci-dessous

[operation-tranquillite-vacances](#)

## JOB DATING À TOULOUSE (LEC GRAND SUD) JEUDI 26 AOÛT



Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud

# JOB DATING À TOULOUSE

JEUDI  
26 AOÛT

OCCITANIE  
NOUVELLE-AQUITAINE  
PACA

300  
OFFRES D'EMPLOI  
ANIMATEURS  
AVL & FORMATEURS  
MERCREDIS & VACANCES  
PÉRISCOLAIRE  
ÉQUIPES SÉJOURS ADAPTÉS  
ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP  
#LECGSRECRUTE

**POUR PARTICIPER**

- Viens entre 9h30 et 17h au siège de LE&C Grand Sud, avec ton CV et masque obligatoire !
- Si tu ne peux pas... crée ton profil et laisse ton CV sur [www.lecgs.org](http://www.lecgs.org)

Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud  
7, rue Paul Messlé  
31100 TOULOUSE  
Tél : 05 62 87 43 43  
Fax : 05 62 87 43 44  
contact@lecgs.org  
www.lecgs.org

Le Réseau des Missions Locales  
pôle emploi  
cpi n°1

Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud

en savoir plus

## CANICULE : LE DÉPARTEMENT MOBILISÉ

L'épisode caniculaire va en s'améliorant mais le Conseil départemental reste en alerte, après avoir procédé à un déclenchement anticipé de l'alerte dès le lundi 11 juillet, en mobilisant ses 1 000 agents sur les 30 Maisons des Solidarités réparties sur tout le territoire. Les personnes repérées comme fragiles sont contactées individuellement par les agents des Maisons des Solidarités et par l'équipe d'astreinte les week-ends et jours fériés si besoin. Au total ce sont plus de 3 000 personnes qui sont contactées par les services du Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Nous vous recommandons de rester vigilant si vous avez dans votre entourage des personnes fragiles, personnes âgées, enfants en bas âge. Quelques recommandations à suivre :

- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- Mouiller sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation
- Manger normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)
- Boire environ 1,5 litre d'eau par jour
- Ne pas consommer d'alcool
- Donner de ses nouvelles à son entourage
- Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur

Pour rappel, jusqu'au 15 septembre, **en cas de problèmes liés aux fortes chaleurs,**

**vous pouvez contacter le Conseil  
départemental de la Haute-Garonne, tous  
les jours, 24 heures sur 24 sur le numéro  
vert :**

**[0 805 36 36 31](tel:0805363631)**. L'appel est  
gratuit depuis un poste fixe.

en savoir plus

## **SITE PLATEFORME EMPLOIS DE TOULOUSE MÉTROPOLE**

**Trouvez votre futur job ici**

[emploi.toulouse-metropole.fr](http://emploi.toulouse-metropole.fr)

Au cœur de votre quotidien



lien recherche emploi

**CE QUE VOUS DEVEZ  
SAVOIR**





Plus d'informations sur la  
maladie, sa transmission et ses  
symptômes

Plus d'informations sur les tests et  
les dépistages

## Contact Mairie

### MAIRIE DE DRÉMIL-LAFAGE

**Adresse :** 1 allée de l'Église 31280  
Drémil-Lafage

**Téléphone :** 05 61 83 64 24

**Mail :** [infomairie@dremil-lafage.fr](mailto:infomairie@dremil-lafage.fr)

**Fax :** 05 61 83 89 24

### HORAIRES D'OUVERTURE

#### Du lundi au vendredi

**Matin :** de 8h30 à 12h00 **Après midi -**  
de 15h00 à 17h30

#### Le vendredi

**Matin :** de 8h30 à 12h00 **Après-midi -**  
de 15h00 à 17h00

**Samedi**

- de 10h00 à 12h00

Cet email a été envoyé à secretariat@dremil-  
lafage.fr

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre  
newsletter.

[Se désinscrire](#)